RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES — COMMUNE DU MESNIL SAINT DENIS

Décision n°2024_18_ST

Objet : MAPA N°13/2023 – Travaux neufs et entretien de voiries communales du Mesnil Saint Denis – avenant n°1

Le Maire de la Commune du MESNIL SAINT DENIS,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 01/07/2021 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de signer tout document nécessaire à leur exécution y compris les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°2024_02_ST du 15 janvier 2024 relative à l'attribution du marché 13/2023 de travaux neufs et entretien de voiries communales du Mesnil-Saint-Denis,

Considérant la nécessité d'ajout d'un prix supplémentaire au bordereau des prix unitaires du marché, pour une prestation de fourniture àpied d'œuvre de béton bitumineux 0/10 noir tiède,

Décide

Article unique :
De signer l'avenant n°1 relatif au marché N°13/2024 pour les travaux neufs et entretien de voiries communales du Mesnil Saint Denis avec la société EUROVIA IDF – Agence de Saint Quentin en Yvelines – Rue Louis Lormand – 78320 LA VERRIERE.

Fait au Mesnil Saint Denis, le 27 juin 2024

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de l'envoi en Sous-Préfecture, le 05/07/2024
et de la publication, le 05/07/2024

Christophe BUHOT
Maire

MAIRIE DE MESNIL SAINT DENIS (Yvelines)

Christophe BUHOT
Maire

MAIRIE DE MESNIL SAINT DENIS (Yvelines)

Date de compte-rendu en Conseil Municipal :

Mis en ligne le 05/07/2024 à 14h10
REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2024
Application agréée E-legalite.com
10_AV-078-217803972-20240705-DECIS_2024_

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)